

Cote SC 51294
Internements postérieurs à la Libération – généralités

Dossier « arrestations opérées les 22,23 et 24 décembre 1944 »

En raison de l'offensive allemande dans les Ardennes en décembre 1944, des arrestations massives de suspects sont opérées par les Comités locaux de Libération, les FFI et les gardes Civiques républicaines, voire les « Gardes Patriotiques ». Très souvent les suspects arrêtés sont étrangers.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

Moret-sur-Loing le 22 Décembre 1944

1606

26 DEC. 1944

Le Commissaire de Police
de la Circonscription de Moret-sur-Loing
à
Monsieur le Secrétaire Général pour la Police
à Versailles.

OBJET: Arrestations effectuées dans la journée du 22 Décembre
dans la Circonscription de Moret-sur-Loing, par la Gar
civique Républicaine.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma com-
munication téléphonique de ce jour:
Au cours de la journée du 22 Décembre, u
certain nombre d'arrestations ont été effectuées à Moret, et
dans la Circonscription, par la Garde civique Républicaine.
Une vingtaine de personnes auraient été arrêtées jusqu'ici,
qui sont actuellement détenues à la Mairie de Moret. D'après
les renseignements recueillis, celle-ci seraient dirigées in-
cessamment vers la Prison de la Rochette à Paris.
Il s'agit, de collaborateurs, qui, pour la
plupart, avaient été arrêtés au moment de la libération, puis
relâchés par la suite.

Le Commissaire de Police,

Copie transmise à :

- M. le Commissaire Divisionnaire, Chef des Services
- M. le Préfet de Seine et Marne,
- M. le Commissaire de Police, Chef du District de S. & M.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie - Hôtel de Ville - Paris - 10^e arrondissement

29 DEC 1944

MEAUX

26 Décembre

CURSTB

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEAUX

Le Commissaire de Police,
Chef du Service Des Renseignements Généraux

MEAUX

Monsieur le Sous - Préfet.

MEAUX

OBJET : Arrestations opérées dans l'arrondissement sur avis des commissions de justice.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les diverses commissions de justice de l'arrondissement de Meaux ont demandé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne que des arrêtés d'internement soient pris à l'encontre des personnes pouvant être considérées comme suspectes pour la sécurité de la Nation, en présence des événements de guerre. (Offensive allemande).

A la suite de listes dressées, 150 personnes dont 57 femmes ont été arrêtées jusqu'à ce jour et depuis le Samedi 25 Décembre 1944, tant par la police d'Etat en collaboration avec les FFI locales que par la gendarmerie et conduites au Centre d'internement de Noéfort de Meaux.

Dans le canton de Coulomiers une quarantaine de personnes ont été également arrêtées et conduites à la caserne Beurepaire.

Parmi ces arrestations signalons celles de Monsieur [redacted], ancien maire de Meaux, M. [redacted], président du comité de gestion laitier de Seine-et-Marne, M. [redacted], directeur de la caisse de Crédit Agricole de Meaux, tous deux membres du comité d'action agricole départementale, M. [redacted], directeur de la Sucrerie de Villenoy, les Docteurs [redacted] et [redacted] de Meaux. Si l'ensemble de ces arrestations a provoqué une vive satisfaction dans l'opinion populaire, il convient de signaler que certaines d'entre elles apparaissent dans l'esprit de quelques éléments modérés comme abusives et comme n'ayant pas été motivées entièrement par la mesure sous le couvert de laquelle elles ont été effectuées. Certaines personnes sont jusqu'à dire qu'il s'agit là de vengeance politiques.

Il entrerait cependant dans l'intention des commissions de justice de faire procéder à des largissements dès l'amélioration militaire.

A la suite de ces arrestations certains membres de commissions de justice offriront leur démission. Malgré tout ces opérations se sont effectuées dans un calme absolu.

RESECTEUR METS
MEALL
GÉNÉRAUX

Commissaire.
Jean Jauge

PRÉFECTURE
DE
Seine-et-Oise

POLICE D'ÉTAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dammarié les Lys, le 25 Décembre 1944

20 DEC. 1944

Le Commissaire de Police
à
Monsieur le Préfet de Seine et Marne.
CABINET.

Objet : Arrestations de collaborateurs par la G.C.R

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Garde Civique Républicaine de Dammarié les Lys, a procédé à l'arrestation des personnes désignées ci-après. :

Madame R. Maria, née le 3.5.1889 à Viranowa (P), demeurant à Dammarié les Lys, rue de la Fontaine.

Madame F. Louise, née le 10.3.1903 à Courtenais (Loiret) demeurant à Dammarié les Lys.

Mademoiselle F. Pierrette, née le 26.10.1926 à Fontainebleau, demeurant à Dammarié les Lys.

Madame S., née L. Marguerite le 6.6.1903 à Montluçon (Allier), demeurant à Dammarié les Lys.

Madame K. Stadislawa, née le 26.12.1911 à Trukolosa (P), demeurant à Dammarié les Lys.

Madame W. née B. Stadislawa le 29.12.1908 à Witomichel (P), demeurant à Dammarié les Lys.

Madame D. née M. Raymonde le 2.3.1912 à Monttereau (S&M), demeurant à Dammarié les Lys.

Madame F. née Q. Suzanne le 27.12.1899 à Port-Marly (S.&O), demeurant à Dammarié les Lys.

Monsieur R. Joseph, né le 22.2.1890 à Wunamo (P), demeurant à Dammarié les Lys.

Monsieur G. Stanislas, né le 24.4.1902 à Vilcovo (P), demeurant à Dammarié les Lys.

Monsieur M. Henry, né le 15.11.1891 à Rott (B.R), demeurant à Dammarié les Lys, avenue A. France.

Monsieur W. Brunislaw, né le 2.11.1905 à Granko (P), demeurant à Dammarié les Lys.

Monsieur M. Emile, né le 25.5.1881 à Champagne s/Seine, (S.&M), demeurant à Dammarié les Lys.

Monsieur MEUNIER Elisien, né le 9.3.1901 à Evry (Seine), demeurant à Dammarié les Lys.

Le Commissaire de Police

R. Abinef



P. S. et. O. 1044 G

POLICE D'ÉTAT
DE SEINE-ET-MARNE
COMMISSARIAT DE POLICE
DE LA CIRCONSCRIPTION
DE

LAGNY, le 3 Janvier 1945.

LAGNY

Le Commissaire de Police

N° 32

à Monsieur le **PRÉFET** de SEINE-et-MARNE
(Cabinet)

à M E L U N

-5-JAN-1945

Je crois devoir vous informer du malaise provoqué ces jours derniers par les arrestations opérées sur ordres des Comités de Libération.

D'une part ces opérations exécutées par des personnes irresponsables et inexpérimentées vont à l'encontre des décisions du Gouvernement de la France, puisque le Général DE GAULLE avait décidé il y a plus de deux mois, le retour à la légalité républicaine.

D'autre part, les fonctionnaires qualifiés qui ne disposent que d'un pouvoir restreint et insuffisant pour cette période anormale et chaotique et qui ne peuvent qu'appliquer la réglementation qui les régit, puisque démocratie il y a, paraissent freiner l'épuration et à ce titre sont suspects à une partie de la population qui n'est que trop heureuse de trouver quelque accusation contre la Police organisme combien méprisé, même en cette période où la basse délation est coutumière.

Il est compréhensible qu'au moment de l'offensive ennemie en Belgique et au Luxembourg, on ait cru devoir prendre certaines précautions pour éviter toute manœuvre ennemie à l'intérieur, mais dans ce cas, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas chargé ses fonctionnaires de cette opération. Je crois savoir qu'ils l'auraient menée avec toute la justice, l'impartialité et la vigueur désirables.

Il est choquant, je dirai même révoltant de voir figurer parmi les membres de cette "Justice" ou de cette "Police" supplétives, des individus dont la moralité et ~~l'honnêteté~~ l'honnêteté ne sont pas à l'abri de toute critique. Il est inutile de mentionner que ceux-ci ne se font pas faute de calomnier la Police officielle. On fait planer des doutes sur ses fonctionnaires, on colporte des bobards, on en invente, on crée des intrigues, des cabales, on murmure des accusations dont le grotesque ne le dispute qu'à l'odieux. On se venge ainsi d'enquêtes que l'on a eu à subir et d'accusations auxquelles, sous le couvert de patriotisme, certains ne cherchent qu'à assouvir quelques rancunes personnelles. Et ce qui est terrible, c'est que chacun, souvent de bonne foi, mais mal informé, prend pour argent comptant telle accusation ou tel bobard.

fil = fallu répondre...

.....

Archives départementales de Seine-et-Marne
La Libération du territoire et le retour à la République

Je voudrais bien savoir que ce tout ceci, toute cette anarchie, a de commun avec la démocratie, avec la Déclaration des Droits de l'Homme dont la plupart d'entre nous se réclament.

Pour ma part, et tant que cela me sera permis, j'essaierai de m'opposer à toute opération qui ne sera que l'assouvissement d'une vengeance ou d'une inimitié personnelles.

Je crois que tout ceci va à l'encontre de l'union des vrais français pourtant si nécessaire à la Renaissance de notre Pays.

Je pense que la Presse et la Radio actuelles excitent trop l'opinion. Il ne s'agit nullement de couvrir les traîtres, les coupables qui doivent payer et très cher. Mais l'opinion publique est à un tel point qu'on peut en attendre tous les excès et toutes les injustices si l'on ne revient pas à la légalité.

Le Commissaire de Police.



[Handwritten signature]

Copie transmise à titre d'information à :
Monsieur le Sous-Préfet de MEAUX,
Monsieur le Commissaire de Police, Chef du District à MELUN
Monsieur le Commissaire de Police, Chef des R.G. à MEAUX.